LES TITRES DE TRANSPORT

LA BILLETTERIE

Les supports

Vous devez disposer d'un support sans contact LiA pour charger un titre de transport dessus.

Il existe deux types de support :
- le billet sans contact
- la carte sans contact (Pass LiA)

La validation systématique, le bon réflexe !

Quel que soit le titre de transport utilisé, tous les voyageurs doivent valider à la montée dans les véhicules, y compris en correspondance. La validation s'effectue directement sur les valideurs à bord des véhicules Mobi'Fil.

Tous les titres de transport LiA sont valables sur le service Mobi'Fil. Retrouvez toutes les informations :

- dans le guide des tarifs disponible dans les agences LiA et chez les dépositaires
- sur www.transports-lia.fr

Les véhicules du service Mobi'Fil sont équipés de motorisations permettant de maîtriser au mieux leur impact sur l'environnement.

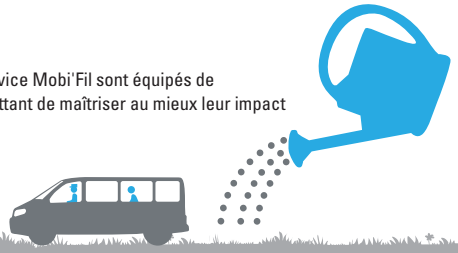

POUR TOUT SAVOIR SUR LE SERVICE MOBI'FIL

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
Tél : 02 35 22 34 34
Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
Le samedi de 8h00 à 15h00

CONTACT COURRIER
CTPO - LiA, Service Mobi'Fil,
BP 20018, 76930 Octeville - sur - Mer

INTERNET
Courriel : mobifil@transdev.fr
Internet : www.transports-lia.fr

©Zetca - 15249 - Imprimé sur papier écologique. - *Ne pas jeter sur la voie publique.*

CODAH
Communauté de l'Agglomération Havraise

LES LIGNES DE L'AGGLO

À partir du 1er février 2015

MOBI'FIL

TRANSPORT À LA DEMANDE
pour les personnes à mobilité réduite

PAR AFNOR CERTIFICATION
NF SERVICE

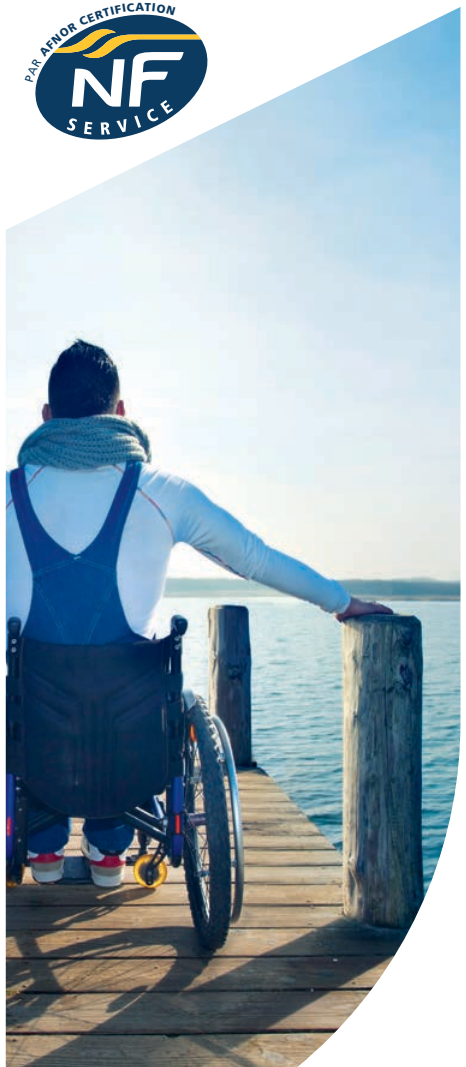

LES LIGNES DE L'AGGLO

LE SERVICE MOBI'FIL

Ce label qualité assure une qualité de service constante et performante avec l'obligation d'améliorer continuellement la prestation de service offerte. Des enquêtes sont réalisées régulièrement auprès de la clientèle. Les résultats obtenus au travers des contrôles qualité sont vérifiés et certifiés par un organisme indépendant, AFNOR Certification.

PAR AFNOR CERTIFICATION
NF SERVICE

TRANSPORT À LA DEMANDE

Cette marque prouve la conformité à la norme NF EN 13 816 et aux règlements de certification NF 281 et NF 371, et garantit que l'information sur l'offre de service, l'accueil, l'information, la réservation du service, le confort, la netteté/propreté des véhicules, la régularité/ponctualité sont contrôlés régulièrement par AFNOR CERTIFICATION
11, rue Francis de Pressensé 93571
LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

QU'EST-CE QUE **MOBI'FIL ?**

Mobi'Fil est un service de transport à la demande adapté, proposé par la CODAH*, **réservé aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant, déficientes visuelles ou invalidées par un handicap les empêchant de prendre le bus.**

- **Un service destiné aux personnes à mobilité réduite :**

  l'assistance apportée par le conducteur est réalisée de « trottoir à trottoir » (la prise en charge et la dépose s'effectuent au niveau du trottoir).

- **Un service destiné aux personnes à autonomie réduite :**

  les personnes souffrant de troubles du comportement ou nécessitant une prise en charge personnalisée bénéficient d'un transport « de tiers à tiers ».
  Le conducteur effectue la prise en charge auprès d'un parent / éducateur et s'assure qu'une autre personne sera présente à l'arrivée pour l'accueillir.

- **Mobi'Fil permet de se déplacer sur l'ensemble des communes de la CODAH *:**

  - du lundi au samedi de 5h30 à 21h00,
  - les dimanches et jours fériés de 7h30 à 20h30 (sauf le 1er mai).

* La CODAH comprend les communes de : Cauville-sur-Mer, Épouville, Fontaine-la-Mallet, Gainneville, Gonfreville-L'Orcher, Harfleur, Fontenay, Le Havre, Manéglise, Mannevillette, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Rogerville, Rolleville, Sainte-Adresse et Saint-Martin-du-Manoir.

MODE D'EMPLOI

PRINCIPE DE **FONCTIONNEMENT**

Pour utiliser le service Mobi'Fil, une inscription préalable est nécessaire.

- **Personne se déplaçant en fauteuil roulant :**
  inscription directe auprès du service Mobi'Fil.

- **Personne déficiente visuelle :**
  - titulaire d'une carte d'invalidité MDPH * portant la mention « cécité » ou « canne blanche » : inscription directe auprès du service Mobi'Fil.
  - titulaire d'une carte d'invalidité portant la mention "80 % + besoin d'accompagnement" ou "80 %" : se procurer un formulaire « bilan ophtalmologique ». Ce document, disponible auprès du service Mobi'Fil ou de la Mission Handicap de la Ville du Havre, est à faire remplir par un ophtalmologiste et à retourner au service Mobi'Fil.

- **Pour les autres pathologies :**
  prendre rendez-vous auprès du service Santé de la CODAH au 02 35 22 24 06. Si la commission d'accréditation émet un avis favorable, vous pourrez alors vous inscrire auprès du service Mobi'Fil.

* Maison Départementale des Personnes Handicapées

COMMENT **UTILISER MOBI'FIL ?**

1 L'INSCRIPTION AU SERVICE

Voir conditions d'accréditation définies ci-contre.

2 LA RÉSERVATION DE MON DÉPLACEMENT

La réservation du service s'effectue sur simple appel téléphonique de **15 jours à l'avance jusqu'à la veille du déplacement.**

02 35 22 34 34

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00, le samedi de 8h00 à 15h00.
- J'indique le trajet (point de départ et d'arrivée) et l'heure (heure de départ ou d'arrivée) souhaités.
- La réservation est enregistrée en fonction des places disponibles.

3 LE DÉPLACEMENT

- Je me rends au point de rendez-vous convenu 5 minutes avant l'heure de passage.
- À la montée dans le véhicule, je m'assure d'être en possession de mon titre de transport ou j'en achète directement auprès du conducteur (titre 1 heure ou titre Journée) et je le valide.

- Le fauteuil roulant doit obligatoirement être équipé d'une ceinture de sécurité.
- L'accompagnement des personnes accréditées est limité à une personne.
- Seule la présence de chien guide / d'assistance est autorisée à bord des véhicules Mobi'Fil : les autres animaux sont interdits.

POUR LES ANNULATIONS OU URGENCES

02 35 22 34 75

Les annulations transmises la veille ou le jour-même doivent rester à caractère exceptionnel.